

PRAP 2S version ALM

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



Durée

28 heures
dont 14h ALM



Lieu

Intra



Groupe

De 2 à 10 personnes



Tarif

Sur devis

Cette Formation est organisée et dispensée sous l'habilitation délivrée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) à l'Association de Marseille des secouristes CROIX BLANCHE, Entité habilitée niveau 1 pour la formation des acteurs Prap-2S, Numéro d'habilitation : 1510410/2022/Prap-2S-01/O/07, Délivrée par la Commission Nationale d'Habilitation conformément au Document de Référence du dispositif en vigueur.

■ Prérequis

Aucun

■ Public concerné

Salariés des secteurs sanitaire et médico-social, qui ont, dans leur activité, une part importante d'activité ou de travail physique : manutention manuelle, port de charges, gestes répétitifs, postures de travail prolongées, transfert de personnes à mobilité réduite.

■ Objectifs de la formation

Formation-action ayant pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'établissement.

■ Compétences visées

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Démonstrations pratiques / Travaux de groupe

Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse
- 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 lit médicalisé électrique pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 disque de pivotement
- 1 planche de transfert
- 1 drap de glisse
- Du matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert...)
- 1 lève-personne
- Vidéos de présentation

■ Organisation de la formation

28 heures en présentiel (dont 14 heures consacrées à l'ALM), réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives de fin de formation.

■ Sanction

Certificat d'acteur PRAP 2S

■ Modalités et délais d'accès

Contactez le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

■ Maintien et actualisation des compétences

14h tous les 24 mois (dont 7h consacrées à l'ALM)

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui. Contactez le référent Handicap un mois avant la session pour préparer d'éventuelles adaptations.

■ Qualification des formateurs

Titulaire du certificat de « Formateur prap » 2S ou de « Formateur de Formateurs prap » 2S valide.

Programme conforme au document de référence PRAP - V9 - 01/2021

Nous contacter



CROIX BLANCHE PREVENTION
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille
Tél : 09 78 08 25 15 – www.croixblancheprevention.com